

## Objectif du Rendement Maximum Durable et au-delà : reconstituer les stocks halieutiques pour des mers en bonne santé

### RÉSUMÉ

#### Nous demandons aux membres du Parlement européen de soutenir la proposition de la Commission :

- de restaurer et maintenir les populations des espèces exploitées au-dessus des niveaux pouvant produire le Rendement Maximum Durable (RMD) d'ici à 2015 (article 2(1)) ;
- d'appliquer l'approche de précaution et l'approche fondée sur l'écosystème à la gestion des pêcheries (articles 2(2) et 2(3)) ;

#### Modifier la proposition pour garantir que :

- la durabilité environnementale soit considérée comme indispensable pour des pêcheries en bonne santé et viables économiquement ;
- les limites de prises fixées ne dépassent pas les niveaux recommandés par les scientifiques ;
- les mesures de la PCP contribue aux objectifs de la Directive Cadre pour la Stratégie Marine, et en particulier à l'objectif d'atteindre ou maintenir le bon état écologique du milieu marin.

### Quel est le problème ?

Des mers en bonne santé et des stocks de poisson productifs sont une condition préalable pour un secteur de la pêche viable économiquement et sur le long terme. Sur l'ensemble des stocks évalués scientifiques, 63% des stocks de l'Atlantique sont surpêchés, 82% en Méditerranéen et en mer Baltique 4 stocks sur les 6 pour lesquels des recommandations scientifiques sont disponibles<sup>1</sup>. C'est principalement le résultat de décisions basées sur une vision de court terme et visant à atténuer les impacts économiques et sociaux de la diminution des opportunités de pêche. En réalité, l'exploitation des ressources a été maintenue à un niveau bien trop haut, et n'a pris en compte ni les limites des écosystèmes et ni les recommandations scientifiques. La santé de nos mers et la durabilité, à long terme, des stocks de poisson sont par conséquent compromis par la surpêche, et la rentabilité du secteur se détériore.

<sup>1</sup> Communiqué de la Commission concernant une consultation sur les opportunités de pêche COM(2011) 298



Jusqu'à récemment, l'Union européenne fixait les limites de pêche à des niveaux excessivement élevés pour préserver la durabilité des stocks. Cela a entraîné l'appauvrissement de plusieurs populations de poisson proches de l'épuisement. La réforme de la politique de pêche commune (PCP) peut renverser la tendance désastreuse vers la surexploitation des ressources marines.

## Quelles sont les solutions ?

Si nous voulons mettre fin à la surexploitation des stocks de poisson, il est nécessaire d'équilibrer ce que nous prenons dans la mer et ce que les océans peuvent nous offrir. La reconstitution des stocks passe par la fixation d'opportunités de pêche en ligne avec les ressources disponibles et respectant les limites des écosystèmes.

La PCP doit prévenir la surpêche en fixant des limites de prises légalement contraignantes qui ne dépassent pas les recommandations scientifiques, ce afin de garantir que les populations des espèces pêchées soient maintenues au-dessus des niveaux permettant la production du rendement durable maximum (RMD) avant 2015.

## Pourquoi le Rendement Maximum Durable ?

Le Rendement Maximum Durable (RMD) est, en théorie, le rendement le plus élevé (ou le maximum de captures) pouvant être obtenu d'un stock indéfiniment tout en maintenant la taille de la population au point de croissance maximum.

Pour simplifier (sans prendre en compte les facteurs extérieurs), l'état d'un stock dépend de la taille de sa population (biomasse [B]) et du niveau d'exploitation (mortalité de pêche [F]). Le concept du RMD est donc utilisé pour déterminer le niveau de captures inférieur à la mortalité de pêche  $F_{RMD}$  qui, en théorie, garantit que la population  $B_{RMD}$  est maintenue dans le temps.

La Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer (ou CNUDM, articles 61.3 et 119.1(a)), l'accord des Nations unies sur les stocks de poissons de 1995 (article 5 et annexe II), et le code de conduite pour des pêcheries responsables de la FAO (article 7.2.1), imposent à l'Union européenne l'obligation légale de maintenir ou rétablir les stocks des espèces exploitées au niveau de  $B_{RMD}$ .

En outre, l'accord des Nations unies sur les stocks de poissons de 1995 énonce que le  $F_{RMD}$  est un point de référence minimum : les niveaux de RMD doivent être considérés comme une limite, et non comme un objectif. Pour reconstituer les stocks, le but est de maintenir les populations au-dessus des niveaux pouvant produire le RMD.

Dans l'Union européenne, certains stocks sont déjà exploités au niveau du RMD: en 2011, pour l'Atlantique et en Méditerranée, respectivement 13 sur 35 et 11 sur 61 stocks évalués scientifiquement et pour lesquels le niveau de RMD a été déterminé, étaient exploités au niveau de RMD.



## Pourquoi 2015 ?

L'UE s'est engagée à « rétablir les stocks à des niveaux permettant de produire le RMD (...) pour les stocks épuisés de manière urgente et si possible avant 2015 » dans le cadre de l'article 31(a) du plan de d'application du sommet mondiale pour le développement de Johannesburg de 2002. L'Union européenne est donc tenue par cette échéance internationale.

Le maintien et le rétablissement des stocks halieutiques à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal constant, le but étant d'atteindre d'urgence cet objectif pour les stocks épuisés d'ici à 2015.

## Comment aller au-delà du RMD et atteindre le Bon état écologique des eaux maritimes?

Le RMD est un objectif intermédiaire pour restaurer les stocks et parvenir à des mers en bonne santé. Nous devons aller au-delà de l'approche du RMD qui considère les espèces une par une. Il faut mettre en place une gestion intégrée des pêcheries qui prenne en compte les interactions entre les stocks de poissons, les autres espèces et les écosystèmes associés. En d'autres termes, le RMD doit appliquer une approche holistique de la gestion des pêcheries, fondée sur l'écosystème, et participer aux efforts visant à atteindre les objectifs de la directive cadre de la stratégie marine (Directive 2008/56) pour atteindre ou maintenir le bon état écologique (BEC) de l'environnement marin avant 2020.

Pour cela, le RMD doit aller au-delà de l'objectif de récupération des stocks de poisson et doit contribuer, dans le cadre de la MSFD, à un certain nombre d'objectifs de gestion y compris la récupération et le maintien de :

- la biodiversité,
- les stocks de poisson avec une composition d'individus en tailles et en âge indiquant un stock sain,
- un écosystème et un réseau trophique qui fonctionnent,
- l'intégrité du fond marin.

## Que propose la Commission ?

La proposition de la Commission pour une réglementation de base définit spécifiquement quatre dispositions visant à résoudre le problème de la surpêche et la reconstitution des stocks de poisson :

- L'engagement de récupérer et maintenir les populations d'espèces pêchées au-dessus des niveaux pouvant produire le rendement durable maximum (RMD) avant 2015 (article 2(2)) ;
- L'engagement de mettre en application l'approche de précaution en matière de gestion des pêcheries (article 2(2)) ;
- L'engagement de mettre en application l'approche fondée sur l'écosystème et de limiter l'impact sur les activités de pêche sur les écosystèmes marins ( article 2(3)) ; et
- L'engagement d'éliminer les prises accidentelles (article 3).



## Nos recommandations en réponse à la proposition COM :

- Maintenir l'objectif proposé de restaurer et de maintenir les populations des espèces pêchées au-dessus des niveaux pouvant produire le RMD avant 2015 ;
- Maintenir l'engagement concernant la mise en application de l'approche de précaution et fondée sur l'écosystème en matière de gestion des pêcheries ;
- Inclure des dispositions pour garantir que la durabilité environnementale est considérée comme indispensable pour des pêcheries en bonne santé et viables économiquement ;
- Inclure des dispositions pour garantir que les limites de prises fixées ne dépassent pas les niveaux recommandés par les scientifiques
- Garantir l'adoption d'un engagement clair indiquant que les mesures de la PCP contribuent aux objectifs de la Directive cadre pour la Stratégie marine, et en particulier pour atteindre et maintenir le bon état écologique.

### Contacts :

Tatiana Nemcová	<b>BirdLife Europe</b>	+32 (0)2 238 50 93	<a href="mailto:tatiana.nemcova@birdlife.org">tatiana.nemcova@birdlife.org</a>
Amelie Malafosse	<b>Oceana</b>	+32 (0)4 76 28 55 54	<a href="mailto:amalafosse@oceana.org">amalafosse@oceana.org</a>
Cathrine Schirmer	<b>Coalition OCEAN2012</b>	+32 (0)4 83 66 69 67	<a href="mailto:cschirmer@pewtrusts.org">cschirmer@pewtrusts.org</a>
Saskia Richartz	<b>Greenpeace Section UE</b>	+32 (0)2 274 19 02	<a href="mailto:Saskia.Richartz@greenpeace.org">Saskia.Richartz@greenpeace.org</a>
Rita Santos	<b>WWF EPO</b>	+32 (0)2 761 04 22	<a href="mailto:rsantos@wwf.eu">rsantos@wwf.eu</a>

